

des faits qui y sont relatés, nous ne pouvons nous abstenir de faire à ces derniers certains commentaires nécessités par la part considérable qu'a prise la profession médicale dans les nombreux épisodes du drame auquel nous venons d'assister.

En résumé, l'épidémie variolique a débuté comme suit. Le 28 février 1885, un employé de la compagnie des wagons Pullman, nommé Longley, arrivait à Montréal, venant de Chicago. Il était atteint de variole. Le médecin de la Compagnie du Grand Tronc, M. le Dr Rodger, fut à la rencontre du malade à l'arrivée du train, et jugea nécessaire le transport de Longley dans un hôpital quelconque, attendu que Montréal ne possédait pas encore d'hôpital permanent pour les maladies contagieuses. On fut au *Montreal General Hospital* où le Dr Gray, médecin interne, ayant constaté que Longley avait la petite vérole, refusa positivement de le recevoir. Voyant cela, le Dr Rodger s'adressa à M. le Dr Hingston pour obtenir de lui l'autorisation de placer le malade à l'Hôtel-Dieu. L'autorisation fut accordée, et, quelques instants après, le patient était installé dans une des salles privées de l'Hôtel-Dieu, en compagnie d'un autre malade. Le cas de Longley fut assez bénin, et celui-ci, guéri, sortit de l'hôpital le 21 mars. Peu de temps après le départ de Longley, une servante de l'Hôtel-Dieu, Pélagie Robichaud, tomba malade de la variole et mourut le 1er avril. Le 7 avril, Marie Robichaud, sœur de la précédente, également employée à l'Hôtel-Dieu, fut aussi prise de variole et transportée à l'hôpital civique où elle mourut le 11 avril. Du 8 avril au 18, seize cas de variole furent ainsi transportés de l'Hôtel-Dieu à l'hôpital civique. Le 14 avril, les sœurs de l'Hôtel-Dieu, sur la proposition des médecins de l'institution, congédièrent tous ceux de leurs malades qui ne présentaient encore aucun signe de contagion. (Voir le rapport officiel du sous-comité du Conseil d'Hygiène de Montréal, qui relate au long tous ces faits.) Depuis lors, l'épidémie se répandit par toute la ville et exerça ses ravages comme on sait.

* * *

Longley souffrait-il réellement de variole et la maladie a-t-elle été diagnostiquée telle dès le début? — Evidemment oui. — Cela ressort clairement des faits pris en eux-mêmes, ainsi que des témoignages des Drs Rodger et Hingston. Il est vrai que, dans une lettre adressée à la *Gazette* dès le 18 avril 1885, M. le Dr Hingston dit tout simplement: *It was noticeable an eruption appeared on his (Longley's) face that was so slight and attended with so little febrile disturbance, that the physicians in attendance were not unanimous as to its character*; il est vrai que la Révde Sœur St-Louis croit avoir entendu prononcer le mot "picote-volante"; mais, d'un autre côté, dans sa lettre au sous-comité du Conseil d'Hygiène, M. le Dr Hingston affirme bien nettement que *from the first, Longley's case was regarded as a case of small-pox*. Et puis, les Drs Gray et Rodger avaient déjà diagnostiqué le cas avant le Dr Hingston.

Longley étant atteint d'une maladie éminemment contagieuse, et la nature de la maladie ayant été bien constatée, a-t-on pris toutes les mesures sanitaires qu'il fallait prendre? A-t-on suffisamment isolé le malade? Certainement non. M. le Dr Hingston dit bien en toutes lettres: *All the precautions usual in cases of small-pox were taken*, mais nous constatons que ces précautions se sont réduites tout